



SYNDICAT CGT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

ET DES SERVICES DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER ET DU PREMIER MINISTRE

120 rue de Bercy - Télédéc 712 - 75572 PARIS CEDEX 12 - ☎ : 01.53.18.72.94

www.centrale-finances-cgt.fr

syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

Paris, le 03/07/2014

M Laurent DE JEKHOWSKY
Secrétaire Général du MINEFI
M Vincent MAZAURIC
Secrétaire Général du MEDDE

Objet: Situation des Techniciens Supérieurs de l'Économie et de l'Industrie (TSEI) en position de mise à disposition (MAD) depuis l'opération « VT 2005 » dans le cadre de « Bercy en mouvement »

Messieurs les Secrétaires Généraux,

Dans le cadre du dialogue social, la section Industrie de la CGT de l'administration centrale et des services des ministères économiques et financiers et du premier ministre souhaite attirer votre attention sur la situation de 133 Techniciens Supérieurs de l'économie et de l'Industrie (TSEI) gérés administrativement par la DGCIS (Direction placée sous l'autorité du Ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique), rémunérés par la DGCIS, en position de mise à disposition depuis 2005 auprès de nombreux services (l'essentiel des agents, 29%, 17% et 22 % d'entre eux étant en poste respectivement à la DGFIP, Écoles des Mines et au MEDDE; le tableau en annexe détaille la répartition d'affectation des agents par service). C'est donc au titre de gestionnaire du corps que la CGT sollicite le seul secrétariat général du MINEFI et en tant qu'employeurs de ces agents, que la CGT vous sollicite ensemble, messieurs les Secrétaires Généraux.

En 2003, dans le cadre de « Bercy en mouvement », Francis MER, Ministre de l'économie, des Finances et de l'Industrie de l'époque avait lancé et mené l'opération « VT 2005 ». Ce processus consistait à externaliser la mission de contrôle des véhicules lourds réalisée par des agents de l'État et principalement le premier grade des Techniciens Supérieurs de l'Économie et de l'Industrie. Cette externalisation s'est accompagnée d'un volet social inédit pour près de 800 techniciens qui en 2005 menés encore ces contrôles périodiques. Ce volet a consisté à « trouver » des points de chute et des employeurs pour 80% des agents que l'ancien réseau des DRIRE ne pouvait conserver en son sein.

Ainsi, de nombreux techniciens se sont vus affectés en situation de mise à disposition dans de nombreux services tout en étant gérés et rémunérés par la DGCIS

Près de 10 ans après, la situation est inchangée,

- pour ces agents dont les carrières professionnelles sont, dans leur immense majorité, figées,
- pour ces agents techniques envoyés à l'époque dans des services généralement transversaux dont ils ignoraient tout, et qui se considèrent depuis comme abandonnés dans ces services,
- pour ces agents, premières victimes de cette externalisation et qui endurent depuis 2005 la mise en application de cet externalisation.

L'administration se doit de régulariser ces mises à disposition forcées depuis 2005 sur la base de la circulaire d'application du décret n°2008-370 du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercices des fonctions dans les administrations.

Aujourd'hui, au gré de quelques mutations de ces agents vers les DREAL et DIRECCTE, lesquelles sont en charge désormais des activités « cœur de métier » du corps des TSEI et plus sûrement des départs en retraite, le nombre de ces « MAD » s'est réduit pour s'établir à 133.

Fort de l'ensemble de ces éléments, quelles sont les sollicitations de ces agents que la CGT porte à votre connaissance ?

L'idée générale est de se rappeler que derrière le flot des lignes budgétaires, lesquelles au final trouvent leurs sources dans le budget global de la puissance publique se cachent des hommes et des femmes aux parcours professionnels largement entamés, qui se sont adaptés depuis 10 ans à leur nouvel environnement professionnel, dont les évolutions professionnelles sont figées, et qui donnent satisfaction à leurs employeurs.

Près de deux ans après le NES B, il est temps de convier les 133 agents MAD à une journée d'information pour

- leur expliquer les nouvelles opportunités professionnelles qui s'offrent à eux,
- et leur indiquer les orientations espérées par la DGCIS.

Il y a lieu de considérer que les vecteurs d'informations reposant sur les représentants du personnel et les courriels adressés par l'administration à ces agents ne sont pas suffisants. 10 ans après le traumatisme de « VT 2005 », ces agents ont besoin d'entendre ces informations « en direct ».

Également, la CGT souhaite que l'administration crée les conditions permettant des évolutions professionnelles et la régularisation des mises à disposition pour les agents qui ont trouvé leurs épanouissements professionnels et personnels au sein de leurs structures d'accueils tout en conservant leurs niveaux de rémunérations.

Enfin, la CGT Finances vous indique qu'elle mettra les problématiques soulevées par ce courrier à l'ordre du jour du prochain Comité Technique des Ministères Economiques et Financiers.

Veillez agréer, Messieurs les Secrétaires Généraux, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Pour la section Industrie de la CGT de l'Administration
Centrale Finances



Dominique RUMEAU
Elu à la CAP du corps des TSEI

annexe : répartition des agents mis à disposition au sein des organismes d'accueils, situation au 01/01/2014

Ministère ou Direction d'accueil	Nombre de TSEI mis à disposition
DGFIP	39
MEDDE	29
Ecoles des Mines	23
DGCCRF	12
DGDDI	6
DDCSPP	4
ARS	1
INSEE	3
MEF	1
Enseignement Supérieur	2
ONCFS	1
Défense	2
Intérieur	5
Justice	1
Education Nationale	3
CREPS	1

